

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DAC 558 Subvention à l'association A Tire d'Ailes (18e)

M. Bruno JULLIARD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.500 euros à l'association A Tire d'Ailes;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 18e en date du 3 décembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement, au titre de 2012, d'un montant de 3.500 euros est attribuée à l'association A Tire d'Ailes, 81 rue Philippe de Girard 75018 Paris au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville. X06092 / SIMPA 15 348/ 2012_02336.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.